# Bulletin Municipal n°15 - Décembre 2014 - Varennes sur Morge

http://www.varennes-sur-morge.fr

## L'ÉDITO DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Le nouveau conseil municipal en partie renouvelé se met en place et prend ses marques, son but : servir les habitants et travailler à l'amélioration de la commune et de la vie quotidienne de chacun.

Les difficultés ne manqueront pas, les réformes territoriales annoncées et les baisses de dotations vont contraindre la commune à des économies et il faudra quand même avancer : faire autant mais avec moins de moyens, une équation compliquée.

L'appel d'offres pour les travaux du nouveau secrétariat de Mairie va être lancé et le choix des artisans effectués, ceux-ci pourront être attaqués.
Quelques retards dus à l'attente de l'attribution des subventions et à la délivrance du permis de construire.

Un départ, celui de Christelle Clavier, secrétaire de mairie à compter de janvier 2015. Lorsque ce bulletin paraîtra, un(e) secrétaire sera certainement embauché(e), nous lui souhaitons un bon accueil et une bonne intégration au sein de la commune.

Au seuil de cette nouvelle année, je souhaite adresser un hommage et un remerciement particulier à tous les bénévoles qui ont assisté la commune lors de ses différents appels à l'aide.

A ceux qui vivent des moments difficiles, j'adresse ma sympathie et mon réconfort.

A vous et à tous ceux qui vous sont chers, au nom du Conseil Municipal, des membres du CCAS, du personnel municipal, je vous présente mes vœux sincères et chaleureux afin que 2015 vous apporte santé, joie et réussite.

Bien à vous.
Cordialement
Annick DAVAYAT

## Composition des Commissions :

**Centre Communal d'Action Sociale :**
Présidente : Annick DAVAYAT
Membres élus : Hélène BLANC, Cindy DUVAL, Jean-Denis COURTIN, Jean-Yves VIDEAU ;
Membres extérieurs : Danielle GAUDARD, Marie-Claude DAILLANT, Christophe BERTOLUS, Jean-Claude VERA

**Commission appel d'offres :**
Présidente : Annick DAVAYAT
Titulaires : Gérard JANKOWSKI, Jean-Denis COURTIN, Jean-Yves VIDEAU,
Suppléante : Cindy DUVAL

**Commission Associations :**
Jean-Yves VIDEAU, Jean-Denis COURTIN

**Commission bâtiments :**
Membres élus : Fabien DELCHET, Gérard JANKOWSKI, Hervé LE CLANCHE, Jean-Yves VIDEAU. Membres extérieurs : Franck ROULIN, Jean ROUGIER

**Commission communication et information :**
Hélène BLANC, Hervé LE CLANCHE, Virginie DUBOIS

**Commission école :**
Annick DAVAYAT, Virginie DUBOIS

**Commission environnement et agriculture :**
Membres élus : Noëlle LITWINSKI, Gérard JANKOWSKI, Cindy DUVAL, Patrick CHARDONNET
Membres extérieurs : Renée LEROY, Marie-France REGNIER, Philippe MERLE

**Commission fêtes et cérémonies :**
Virginie DUBOIS, Jean-Denis COURTIN, Jean-Yves VIDEAU, Fabien DELCHET, Cindy DUVAL

**Commission finance :**
Noëlle LITWINSKI, Cindy DUVAL, Gérard JANKOWSKI, Jean-Denis COURTIN,

**Commission salle des fêtes :**
Gérard JANKOWSKI, Patrick CHARDONNET

**Commission voirie et chemins :**
Membres élus : Hervé LE CLANCHE, Patrick CHARDONNET, Cindy DUVAL, Fabien DELCHET. Membre extérieur : Jean ROUGIER

**Correspondant défense :**
Hervé LE CLANCHE.

**<u>Délégués des syndicats intercommunaux :</u>** désignés par le CM du 7 avril

**Comice agricole :**
titulaire : Hélène BLANC ; suppléant : Annick DAVAYAT

**Les haies de Puy-de-Dôme :**
titulaire : Noëlle LITWINSKI ; suppléant : Annick DAVAYAT

**Mission locale pour l'emploi :**
titulaire : Virginie DUBOIS

**EPF-Smaf :**
titulaire : Hervé LE CLANCHE ; suppléant : Patrick CHARDONNET

**Syndicat du Bois de l'Aumône :**
titulaire : Noëlle LITWINSKI ; suppléant : Patrick CHARDONNET

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de la Plaine de Riom : titulaires :**
Annick DAVAYAT , Virginie DUBOIS ;Hervé LE CLANCHE

**Syndicat Intercommunal d'assainissement Morge et Chambaron :**
titulaire : Annick DAVAYAT, Jean-Yves VIDEAU ; suppléant : Hervé LE CLANCHE

**Syndicat Intercommunal d'assainissement Rive Droite de la Morge :**
titulaire : Jean-Yves VIDEAU ; suppléant : Hervé LE CLANCHE

**Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz :**
titulaire : Fabien DELCHET ; suppléant : Gérard JANKOWSKI

**Syndicat mixte de la Haute Morge :**
titulaire : Noëlle LITWINSKI ; suppléant : Cindy DUVAL.

# La Vie Citoyenne

## Permanences

| | |
|---|---|
| Madame le Maire et/ou ses Adjoints | Lundi et Jeudi de 16 h 00 à 18 h 00<br>Et sur Rendez-Vous |

**NB** :M$^{me}$ le Maire, Annick DAVAYAT - En cas d'urgence - ***· 04 73 64 80 78***

## Aide Communale :

Dans le cadre de l'aide apportée par la commune aux personnes âgées ou à mobilité réduite, et pour obtenir satisfaction, appelez en Mairie ***· 04 73 97 04 76*** ou contacter directement le Maire ***· 04 73 64 80 78***

## Liste des Arrêtés Municipaux :

arrêté n° 2014-21 du 23 juin 2014 portant mise à jour de PLU de Varennes-sur-Morge.

## Recensement:

Le recensement sera assuré sur la commune du 15 janvier au 14 février par l'agent recenseur Séverine LASTEYRAS.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

## Etat civil :

Mariage : Mickaël CORRE et Caroline COCHET le 6 septembre. Nous les félicitons et leur présentons tous nos vœux de bonheur.

Décès : Philippe Yves ROUGIER le 24 novembre . Ce décès accidentel et brutal nous marque d'autant plus que Philippe, fils de Annie et Jean ROUGIER membre de l'équipe municipale pendant plus de trente ans, a été employé communal de Varennes pendant plusieurs années. Nos pensées vont à sa fille Virginie membre de l'équipe municipale actuelle.

# A Vos Agendas !!

| | |
|---|---|
| Repas des pompiers | 7 février |
| Comice agricole | 14 mars à partir de 10h00 |
| Chasse aux œufs | Date à définir |
| Repas du 14 juillet | 11 juillet |

# RAPPEL DES RÉGLEMENTATIONS À RESPECTER :

**Les nuisances sonores** concernant les travaux de bricolage et de jardinage, ces travaux, par arrêté de la préfecture doivent être effectués :

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Les samedis de 9h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

**Stationnement :** ne pas stationner sur les trottoirs et les passages protégés.

**Animaux :** attention aux déjections canines, tout propriétaire est tenu de les ramasser. Des sacs sont à votre disposition à l'entrée de la Mairie. **Les chiens sont interdits sur l'aire de Jeux des enfants.**

**Elagage des arbres et des haies** : tout propriétaire est tenu d'élaguer, les arbres et les haies ne doivent pas empiéter sur les rues, les trottoirs > Danger !

**Brûlage des végétaux :**

Qu'est-il interdit de faire brûler ?
Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :
les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, ...
Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères,
tout type de déchets autres que végétaux, (plastique, caoutchouc, ..).

... Que peut-on faire brûler ?
-les déchets végétaux agricoles ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien de prés, champs, vergers ou vignes, de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage et de dessouchage de haies arbustives, d'arbres ou d'arbustes. Toutefois, le compostage et le broyage doivent être privilégiés.
-Les rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien en forêt est de nature à favoriser la propagation des incendies ou d'infections sanitaires.

Une plaquette informative est disponible sur le site du département à l'adresse suivante :
http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/121015_BAT_feux.pdf

[AD]

# Protection Incendie :

RAPPEL
Attention : vous devez installer au moins un détecteur de fumée dans chaque logement d'ici Mars 2015. Cet appareil, au coût entre 10 et 20 euros, est facile à poser, et fonctionne à piles. De nombreuses assurances proposent des offres intéressantes. Renseignez-vous dès maintenant car les prix seront certainement plus élevés pour les achats de dernière heure.

# Mise en place de la redevance incitative suite (SBA) :

La Redevance Incitative (RI) répond à un enjeu majeur de protection de l'environnement. Elle est mise en place pour encourager les habitants à réduire leurs déchets et à bien les trier. Ce projet se décompose en plusieurs phases :
En phase 1, la personne chargée de l'information sur la RI (Redevance Incitative) auprès des habitants, ainsi que de l'enregistrement et du puçage des containers, et de la remise d'une carte d'accès aux déchèteries et PAV, a effectué sa mission cet automne auprès de 93% de la population de Varennes sur Morge.
Les personnes absentes lors de son passage doivent contacter le SBA pour rendez-vous. En effet tout le monde est concerné par la Redevance Incitative, et tous les containers doivent être pucés. Un certain nombre de containers non puçables sera remplacé. Il est à noter que le service d'enlèvement des ordures ménagères étant obligatoire, tout refus de puçage et d'enregistrement entraînera un non-ramassage des containers non pucés, et une facturation dissuasive du foyer concerné.
La phase 2 prévoit la mise en place de Points d'Apport Volontaires (PAV). Pour Varennes, un PAV accessible par carte déchèterie sera installé près de la salle des fêtes.
Pour la phase 3, une collecte incitative et une simulation de facture incitative sera faite en 2015. A ce jour, nous n'avons pas encore tous les détails de la future facturation, cependant le décompte devrait se faire en 3 parts : droit d'accès au service, dotation en containers, et nombre d'enlèvements de ceux-ci (avec prise en compte d'un nombre minimum d'enlèvements facturé, pour limiter les « incivilités »). Le passage en déchèterie, prévu dans l'accès au service, devrait rester gratuit pour les particuliers, à condition d'avoir une utilisation raisonnable de ce service.
Tout déménagement sera à signaler au SBA, tous vols ou destruction de containers ou carte SBA également, avec copie de la déclaration à la gendarmerie
Tout bac présent sur la voie publique au moment de la collecte sera vidé et comptabilisé, qu'il soit plein ou non.
Les agents de collecte ne sont pas autorisés à ramasser les sacs à côté des containers. Ceux-ci seront apportés dans un point d'apport volontaire, ou pris la fois suivante dans le container. Si votre container ne correspond pas à vos besoins, SBA pourra vous en fournir un mieux adapté.
Les dépôts sauvages seront identifiés, et devraient être sanctionnés par des pénalités dissuasives.

Début 2015 nous devrions avoir plus de précision sur les tarifs mis en place. Une facturation fictive sera effectuée courant 2015, qui permettra à chaque foyer de connaître l'estimation du montant qui leur sera facturé par le SBA.
La phase 4, facturation dès 2016 de la redevance réelle, en remplacement de l'impôt « ordures ménagères » figurant sur les feuilles d'impôts locaux.

Des informations complémentaires sont disponibles en plaquettes explicatives du SBA, en mairie et sur le site: www.sba63redevance.fr [NL]

## Boite a suggestions :

Nous vous rappelons qu'une urne est à votre disposition à l'entrée de la mairie pour recueillir vos suggestions. Toute idée ou proposition susceptible d'améliorer notre quotidien sera la bienvenue et sera étudiée avec intérêt par vos élus.[GJ]

## Civisme et respect des autres pour un village propre :

Quelques repères pour prendre conscience de l'impact de notre négligence sur l'environnement à travers le temps nécessaire à la disparition par destruction naturelle de quelques déchets fréquemment retrouvés lors des opérations de nettoyage.
Un mégot avec filtre : un à deux ans
Chewing-gum ou papier de bonbon : 5 ans
Textiles : 100 à 500 ans
Briquet en plastique : 100 ans
Canette en aluminium : 200 ans
Sac plastique : 450 ans
Bouteilles en plastique : 400 ans.[HL]

## Travaux allee des agages :

Les eaux pluviales qui abîmaient le mur du local technique devant la salle des fêtes sont désormais canalisées et évacuées via le réseau de la salle des fêtes par un judicieux raccordement. Merci à la commission bâtiment pour son travail [HL]

# L'Actualite Intercommunale

## Centre intercommunal d'action sociale Limagne d'Ennezat :

**Portage des repas à domicile.**

A partir du 1er janvier 2015, les repas livrés à domicile seront préparés par l'EHPAD «le Bosquet» en liaison chaude. Ils seront livrés en fin de matinée dans des mallettes isothermes permettant de conserver une température adaptée.
Les menus seront établis par une diététicienne, et les différents régimes poursuivis. Le coût du repas est de 9 € pour l'année 2015.
Le portage des repas s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées sans conditions d'âge résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au secrétariat de l'EHPAD
(TEL: 04 73 63 81 64) la facturation sera réalisée en fin de mois par le Trésor Public [AD]

**Reconstruction et réhabilitation de l'EHPAD :**

L'EHPAD n'est plus aux normes, les membres du CIAS ont décidé une restructuration permettant de rationaliser les bâtiments existants et une extension des locaux sur un terrain adjacent pour la construction de nouvelles chambres qui répondront aux normes en cours.
L'impact sur le prix de journée devra être compatible avec l'habilitation de l'établissement à l'aide sociale qui sera effective en 2015.L'EHPAD devrait être opérationnel en 2018, il apportera un confort et une sécurité aux résidents et améliorera les conditions de travail du personnel.[AD]

## Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Rive Droite de la Morge :

Inauguration le 5 décembre du nouveau système d'oxygénation de la station

d'épuration des Martres sur Morge, dont dépend notre commune. Cette station datant des années 1980, était arrivée à quasi-saturation. L'aménagement de ce système d'oxygénation des bactéries qui permettent la transformation des eaux usées en boues d'épuration, va augmenter la capacité de la station de 20 à 30%, et permettre d'attendre sereinement la construction de la nouvelle station qui devrait être opérationnelle dans environ 3 ans.[NL] (photo : station)

## Syndicat de Morge Chambaron :

Le compte-rendu annuel à la collectivité de l'année 2013 est disponible à la mairie pour consultation.

Ce compte-rendu contient :
- des informations générales sur le contrat et les différentes parties prenantes.
- le compte-rendu des travaux
- les éléments tarifaires
- le compte-rendu financier
- le rapport technique SEMERAP.

Le contrat de prestation d'exploitation SEMERAP est également à votre disposition.

Celui-ci contient :

- l'objet du contrat
- la définition de la mission
- la définition des prestations
- la rémunération
- les conditions générales du contrat
- les prix unitaires au 1/01/2013
- le planning du facturation d'eau potable
- le règlement du service d'assainissement.[HL]

## Tresorerie d'Ennezat :

La trésorerie d'Ennezat est transférée à compter du 2 janvier 2015 à RIOM, 49/51 rue de Toulon. Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures.
Le recouvrement de l'impôt sera assuré par le service des Impôts des particuliers tél 04 73 64 49 50. Une permanence se tiendra à Ennezat, mais jours et horaires ne sont pas connus à ce jour. Nous vous tiendrons informés.

# L'Actualite Communale

## Plan Local d'Urbanisme :

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes ou d'une commune, établit un **projet global d'urbanisme et d'aménagement** et fixe en conséquence les **règles générales d'utilisation du sol** sur le territoire considéré.

La loi ALUR ( Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) impose avant le 27/03/2014 une révision du Plan Local d'Urbanisme. Le PLU de Varennes a été approuvé en 2005, aujourd'hui, il doit être compatible avec les orientations du schéma d'orientation territorial et la loi Grenelle II.

Les demandes d'urbanisme non compatibles avec les orientations du SCT peuvent être refusées.

Des contraintes fortes puisque les 14 communes

de la Communauté de Communes devront se partager 84 hectares de terrain et jusqu'en 2030 la construction de 1340 logements maximum dont 470 sur le chef lieu de vie (Ennezat).

Aussi, afin de se conformer à la loi, l'alternative suivante se présente :

- soit chaque commune se charge de mettre son document d'urbanisme en conformité, avec un coût important et peu subventionné.
- soit les communes décident de confier cette mission à la Communauté de Communes et par conséquent de réaliser un PLU intercommunal.

Plusieurs avantages pour les communes à confier à la Communauté de Communes la compétence PLUi :

- des enjeux liés à la mutualisation (coût de l'étude).
- intérêt d'une réflexion cohérente à l'échelle d'un territoire intercommunal qui permettra de planifier les besoins communaux et intercommunaux (habitat, équipements, activités, services) de façon harmonieuse.

**Le Conseil Municipal a acté le principe de réalisation d'un PLU à l'échelle intercommunale.**

Reste maintenant à connaître la position des autres communes car le PLUI ne sera mis en place que si toutes les communes votent favorablement.[AD]

## APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

A compter du 1er juillet 2015, les services de l'état n'instruiront plus les demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire…..) pour les communes membres d'un EPI de plus de 10000 habitants. Ce service était gratuit.

Le maire reste l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme. Il peut charger les services de la commune, les services d'une collectivité ou un groupement de collectivités.

Compte tenu des compétences d'un service instructeur, des délais légaux à respecter, des moyens nécessaires et des connaissances juridiques, il est difficilement envisageable que ce service puisse être crée par la commune.

Le PETR Grand Clermont propose la création d'un service qui sera partagé entre 4 communautés de communes. Le coût de fonctionnement de celui-ci donnera lieu à un remboursement : la répartition envisagée est :

- Une partie au prorata de la population (1 € par habitant)
- L'autre partie au prorata du nombre d'actes instruits (prévision 150 € par acte)

Le coût attendu pour la commune est de l'ordre de 3000 / 3500 €.[AD]

## VITALIMAGNE :

Cette année, l'association VITAL'LIMAGNE propose aux habitantes de VARENNES SUR MORGE un cours dynamique et varié.
Tous les lundis soir, à 19h30, la salle des fêtes se remplit d'une trentaine de femmes motivées, bien décidées à transpirer et à prendre soin de leur corps.
Le cours d'1h20 se décompose en 2 temps, une première partie d'activité cardio-vasculaire, et une seconde de renforcement musculaire.
La technique cardio change toutes les 3 semaines : STEP, AEROBIC ou AEROBOXE. Toujours composée de petites chorégraphies simples sur des musiques entrainantes, elle permet d'améliorer son souffle, de développer sa capacité cardio-vasculaire et sa coordination, et de se vider la tête !
Une fois que le corps est bien échauffé, les exercices musculaires renforcent la totalité du corps, avec un apprentissages des bonnes postures.
La séance se termine en douceur mais efficacement, par les étirements des muscles travaillés.
Ce cours complet est ouvert à tous et à toutes !
Vous êtes tous et toutes les bienvenus pour l'essayer et l'adopter !

Pour plus de renseignements, contactez Caroline au 06-32-46-68-38 ou par mail: vital_limagne@yahoo.fr ou sur le blog :http://vitalimagne.unblog.fr/

## REPAS DU 14 JUILLET :

Dimanche 13 juillet 2014, la municipalité avait invité les Varennois à assister au repas et au bal du «14 juillet».

Après le repas préparé par Philippe MERLE, notre restaurateur local, le disc-jockey « Evasion » a animé la soirée et les membres de la Société de

Chasse ont assuré avec bonne humeur la tenue de la buvette.

Un grand merci à tous les membres du conseil municipal et leurs conjoints qui ont œuvré à la réussite de la soirée. [AD]

## LE CANTON D'ENNEZAT AU FIL DU TEMPS :

En cette année du centenaire du début de la guerre de 14/18, l'association « Le Canton d'Ennezat au Fil du Temps » a organisé une exposition sur ce thème et plus particulièrement sur **les hommes du canton** qui y ont participé.
Cette exposition a été présentée dans toutes les communes du canton en commençant par Ennezat à l'occasion du Comice les 29 et 30 mars et en terminant par Clerlande au mois d'octobre.

Les visiteurs ont pu découvrir de nombreux objets (armement, élément de paquetage, monnaie d'époque, douilles d'obus façonnées par les poilus, médailles, …), des photos, des documents, des livres.

La liste des 1410 mobilisés et les fiches individuelles avec les états de service des 277 soldats « Morts pour la France », classés par communes, occupaient la majeure partie de la salle. C'était, en effet, le cœur de l'exposition où chacun pouvait retrouver un peu de l'histoire de ses ancêtres pendant cette Grande Guerre.

Différents panneaux rappelaient l'ampleur de cette guerre :

48,2 millions de mobilisés, 5,4 millions de morts, 12,8 millions de blessés pour les alliés.

73,8 millions de mobilisés, 9,5 millions de morts, 21,9 millions de blessés pour les ralliés à l'Allemagne.

Aucune commune n'a été épargnée.

Ci dessous, les chiffres pour notre canton

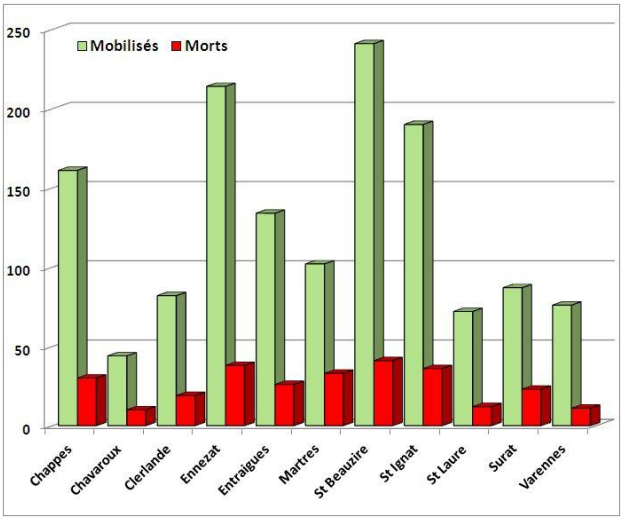


De nombreux documents et photos ont comblé la curiosité des visiteurs.

Pour mieux appréhender l'aspect humain de cette guerre, nous avons retracé l'histoire de Jules, soldat de Surat, au travers de ses lettres prêtées par son fils.

Le nombre de visiteurs, assez variable suivant les communes, a été plutôt inférieur à nos espérances ; ceci est peut-être dû au grand nombre de manifestations sur ce thème cette année.

Toutefois, l'intérêt suscité par l'exposition auprès des visiteurs méritait bien, à lui seul, le travail de recherche que nous avons effectué.

En effet, les discussions entre « un ancien » expliquant à une personne plus jeune les liens de parenté entre un héros de cette guerre et les habitants de sa commune étaient passionnantes, tout comme voir des gens s'installer à une table et consulter pendant une heure ou plus les livres et documents présentés.

Les informations fournies par certains visiteurs nous ont permis de compléter nos documents ou rectifier quelques erreurs.

Nous avons « compilé » les informations collectées

sur un CD qui peut encore être demandé auprès des membres de l'association.[AD]

## Ceremonie du 11 Novembre :

Mardi 11 novembre, les Varennois sont venus rendre hommage à leurs soldats morts pour la France. Cette année une date anniversaire particulière, il y a 100 ans, le 3 août 1914, le tocsin sonnait à Varennes et dans toute la France, la guerre était déclarée et la mobilisation générale décrétée.
De 1914 à 1918, 77 Varennois âgés de 21 ans à 46 ans sont partis défendre leur patrie. 12 d'entre eux ne sont jamais revenus, ne les oublions pas. [AD]

Extrait du discours:

*« Depuis un an, le centenaire de la Grande Guerre mêle intimement mémoire familiale et mémoire nationale. Il est vécu dans chaque commune, chaque famille, chaque foyer. Il rassemble l'État, les collectivités territoriales et les associations.*
*Malgré le temps qui passe et nous éloigne d'un siècle que cette guerre a ouvert, le centenaire mobilise les anciens combattants, les jeunes et au-delà tous les citoyens de notre pays autour de cette histoire./... »*

## Comice Agricole d'Ennezat:

La date est fixée au 14 mars.
A cette occasion une exposition sera organisée avec « Le canton d'Ennezat au fil du temps » dont le thème est : les vieux appareils de radio et transistors.[AD]

## L'Environnement:

L'absence prolongée de notre employé municipal, a entraîné une détérioration de l'aspect de notre village cet été, mal ressentie par la plupart des habitants, et nous déclassant totalement lors de la visite du jury du concours des Villages Fleuris.

Heureusement, avec l'aide de bénévoles, nous avons pu réaliser un désherbage chimique et manuel, et un grand nettoyage, effectués en Aout et Septembre.

*Demi-journée « Nettoyage » du 6 sept 2014*

Merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution à l'entretien de notre village, soit individuellement, soit collectivement lors de la matinée citoyenne du 6 Septembre, et qui continuent encore de nous aider à garder notre village propre.

Des prestataires extérieurs ont été pris pour les tontes et la taille de la haie du cimetière ; nous avons décidé d'embaucher un employé en CDD, Mr Jean-Luc Mioche, pour nous permettre de faire face aux travaux d'automne, entre autres le ramassage des feuilles. D'autres travaux ont été entrepris avec lui : massif du cimetière entouré de pierres de Volvic, toilage et plantation des nouveaux massifs, installation d'une haie fleurie au jardin d'enfants, toilage du maximum de massifs existants, remplacement des arbustes morts ou disparus.

Un Albizia a été planté place des tilleuls en remplacement de l'arbre détruit lors d'un accident fin Mai.

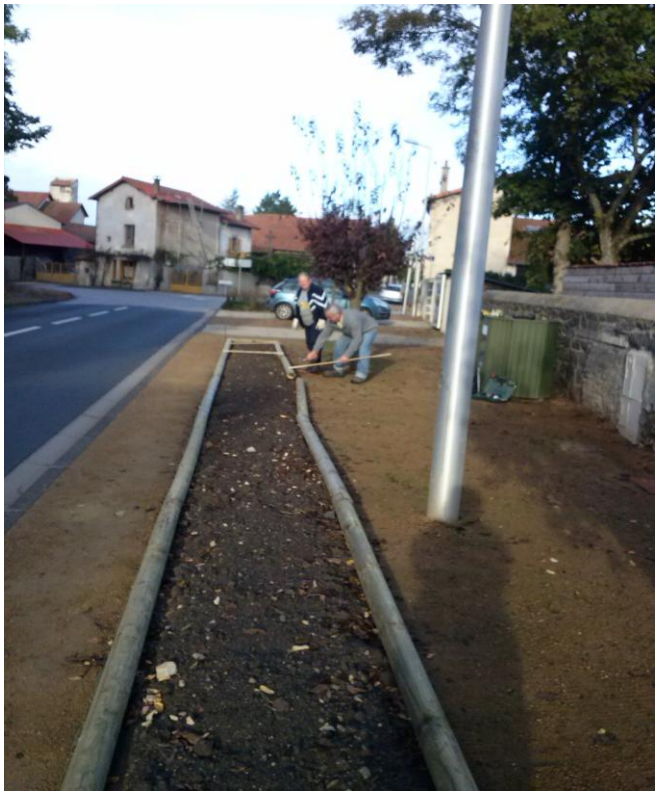

*Massif route de riom*

Y A PLUS'D'SAISON !!!

Avec cet automne perturbé, les plantes ont perdu la tête…. Ci-dessous photo prise le 26 Novembre au massif de Pontmort les iris sont en fleurs ![NL]

## Ligue contre le cancer:

Dimanche, 31 août 2014, la Ligue contre le Cancer organisait sa randonnée pédestre avec un départ dans chaque commune et une randonnée VTT qui partait d'Ennezat.
Au ravitaillement à Varennes, les piétons et les cyclistes se sont retrouvés, les uns contents de se restaurer et les autres prêts à partir.
Tous se sont rejoints à Ennezat où les attendaient le pot de l'amitié préparé par les bénévoles.

Cette matinée sympathique a rapporté à la Ligue la somme de 6800€. Merci à tous les marcheurs Varennois de leur participation.[AD]

CONTRE LE CANCER
LA LIGUE 101 comités
pour la vie

## Pompiers :

Au nom de toute l'équipe de sapeurs pompiers, nous vous remercions pour votre accueil chaleureux et pour vos dons lors de notre passage pour les calendriers. Nous vous souhaitons, à vous, votre famille et vos proches, une très belle année 2015, qu'elle soit riche de joies, de plaisirs et qu'elle préserve votre santé.

L'année 2014 se termine et l'heure est au bilan : nous avons effectué 62 interventions sur l'ensemble des 3 communes (Clerlande, le Cheix-sur-Morge et Varennes-sur-Morge), essentiellement du secours aux personnes et des interventions diverses (nids de guêpes, inondations,…).

Le service volontariat vous intéresse ?
Je vous invite à nous rejoindre pour participer à la continuité et à la qualité des secours ainsi qu'à la vie locale de votre commune.

Adresse : CPI de Varennes/Morge
3 chemin des Agages. 63720 Varennes-sur-Morge
Tél : 06.10.68.35.10 ou 04.73.97.04.39
Le chef de Centre : H Rigaud

## Concert à l'Eglise de Varennes sur Morge:

Samedi, 25 octobre 2014, un concert était organisé par la commission Fêtes et Cérémonies dans l'église. Les personnes présentes, malheureusement peu nombreuses, ont eu le plaisir de découvrir une chanteuse de talent, Jeanne- Marie, Varennoise de surcroît.
Un registre varié, une voix sublime, il suffisait

d'entendre l'Ave Maria. Et cerise sur le gâteau, le 2ème adjoint Jean- Yves Videau l'accompagnât sur une chanson d'Yves Dutheil.[AD]

## NOËL DES ENFANTS:

Le samedi 20 décembre les enfants de Varennes se sont une nouvelle fois réunis pour accueillir le père Noël porteur de cadeaux pour chacun. Le spectacle était assuré par La fée Malou et Coline Malice.

L'après-midi s'est poursuivie autour d'un savoureux goûter.

## BALADES EN LIMAGNE D'ENNEZAT :

La saison 2013/2014, a été une année de transition par rapport aux 5 années précédentes.

- par la volonté de mettre en place une structure d'organisation,
- en proposant un règlement intérieur à un groupe de travail
- en menant une réunion mensuelle
- en proposant de nommer un responsable volontaire pour chaque activité et chaque manifestation.
- par la volonté d'avoir le soutien des nouvelles équipes municipales (élections de Mars 2014)
- en demandant la désignation de conseillers municipaux délégués à Balinzat pour transmettre les besoins des gros entretiens des chemins de randonnée balisés et les irrégularités constatées (destruction de signalétique, disparition de pancarte, malveillance …).
- en ayant dans chaque commune, un support de reconnaissance de notre association,
-par affichage de nos manifestations (en placard ou sur site internet ou panneau lumineux)
- en rencontrant les Maires et leurs conseillers.
- par la volonté d'avoir, avec les nouveaux élus de la Communauté de communes, le soutien financier pour l'entretien des balisages et des signalétiques des chemins de randonnée, notamment des 5 circuits de l'office de tourisme et des 2 nouveaux circuits de découverte de Malintrat et les Martres d'Artière.

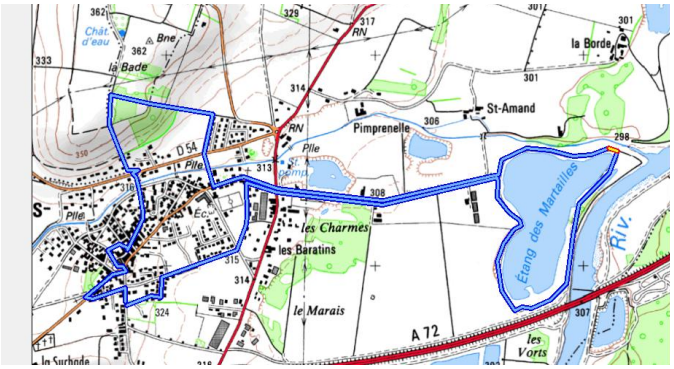


*Nouveau circuit aux MARTRES d'ARTIERE*

Une demande de convention a été demandée à Mme Marie Laure REDON en charge des associations à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Prévision manifestations 2015 :
**Fin janvier** : randonnée (8 km) du nouvel an avec les sympathisants Balinzat

**Mars** : randonnée VTT Limagne d'Ennezat (Entre JAVOUL et BEDAT )
**15 Juin** : **:** randonnée patrimoine 8 km guidée
**Août** : soutien Ligue Contre le cancer circuit VTT (10, 20, 30 km)
**Octobre** Manifestation dans le cadre du festival des Balades d'Automne (17 au 25 octobre)
Vendredi 6 Novembre : Assemblée générale, Bureau saison 2014/2015
Président : Gilles JAMMET, Vice Président : Alain DEAT, Secrétaire : Brigitte JEAN, Adjointe : Cécile PEYRAILLER. Trésorière : Annick DAVAYAT

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, Venez nous rejoindre !

Siège : 1 rue Jean FERRAT 63720 Ennezat -
Courriel : balinzat@orange.fr -
Site:http//balinzat.canalblog.com
Courrier : G.JAMMET, 1 chemin des Marnes 63720 Les Martres/Morge 63720, Tél : 0688496072

## CLUB DES TILLEULS

Après la coupure estivale, les membres du Club se sont retrouvés le 7 Septembre, pour leur repas de rentrée autour d'un buffet « maison » toujours aussi appétissant ! Bonne humeur et convivialité étaient de circonstance lors de ce repas, suivi pour certains d'un après-midi de belote !

## REPAS DES AINES :

Samedi, 6 décembre, les membres du CCAS ont accueilli à la salle des fêtes les plus de 60 ans pour le repas de fin d'année.

Accompagnés des conseillers municipaux, autour de tables joliment décorées, les convives ont apprécié les mets concoctés par notre restaurateur, M. Philippe MERLE.

L'après-midi animé par les chansons de Jérôme Saint Claude, suivi par quelques danses est passé très rapidement et tous sont partis enchantés en pensant au plaisir de se retrouver l'an prochain.[AD]

# Calendrier des collectes 2015

## Varennes-sur-Morge

**Ordures ménagères** collectées le **VENDREDI**

**Emballages recyclables** collectés **1 MARDI sur 2**

**Horaires de collecte**

**4h30-22h15 le lundi et le jeudi**
**4h30-20h30 le mardi et le vendredi**

Merci de sortir votre bac la veille au soir et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.

Les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.

**+ d'infos ?**
0 800 831 181 / www.sba63.fr / sbacontact@sba63.fr

**Rejoignez-nous sur facebook**

| JANVIER | | FÉVRIER | | MARS | | AVRIL | | MAI | | JUIN | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 J FÉRIÉ | | 1 D | | 1 D | | 1 M | | 1 V FÉRIÉ | | 1 L | 23 |
| 2 V | | 2 L | 06 | 2 L | 10 | 2 J | | 2 S | | 2 M | |
| 3 S | | 3 M | | 3 M | | 3 V | | 3 D | | 3 M | |
| 4 D | | 4 M | | 4 M | | 4 S | | 4 L | 19 | 4 J | |
| 5 L | 02 | 5 J | | 5 J | | 5 D | | 5 M | | 5 V | |
| 6 M | | 6 V | | 6 V | | 6 L FÉRIÉ | 15 | 6 M | | 6 S | |
| 7 M | | 7 S | | 7 S | | 7 M | | 7 J | | 7 D | |
| 8 J | | 8 D | | 8 D | | 8 M | | 8 V FÉRIÉ | | 8 L | 24 |
| 9 V | | 9 L | 07 | 9 L | 11 | 9 J | | 9 S | | 9 M | |
| 10 S | | 10 M | | 10 M | | 10 V | | 10 D | | 10 M | |
| 11 D | | 11 M | | 11 M | | 11 S | | 11 L | 20 | 11 J | |
| 12 L | 03 | 12 J | | 12 J | | 12 D | | 12 M | | 12 V | |
| 13 M | | 13 V | | 13 V | | 13 L | 16 | 13 M | | 13 S | |
| 14 M | | 14 S | | 14 S | | 14 M | | 14 J FÉRIÉ | | 14 D | |
| 15 J | | 15 D | | 15 D | | 15 M | | 15 V | | 15 L | 25 |
| 16 V | | 16 L | 08 | 16 L | 12 | 16 J | | 16 S | | 16 M | |
| 17 S | | 17 M | | 17 M | | 17 V | | 17 D | | 17 M | |
| 18 D | | 18 M | | 18 M | | 18 S | | 18 L | 21 | 18 J | |
| 19 L | 04 | 19 J | | 19 J | | 19 D | | 19 M | | 19 V | |
| 20 M | | 20 V | | 20 V | | 20 L | 17 | 20 M | | 20 S | |
| 21 M | | 21 S | | 21 S | | 21 M | | 21 J | | 21 D | |
| 22 J | | 22 D | | 22 D | | 22 M | | 22 V | | 22 L | 26 |
| 23 V | | 23 L | 09 | 23 L | 13 | 23 J | | 23 S | | 23 M | |
| 24 S | | 24 M | | 24 M | | 24 V | | 24 D | | 24 M | |
| 25 D | | 25 M | | 25 M | | 25 S | | 25 L FÉRIÉ | 22 | 25 J | |
| 26 L | 05 | 26 J | | 26 J | | 26 D | | 26 M | | 26 V | |
| 27 M | | 27 V | | 27 V | | 27 L | 18 | 27 M | | 27 S | |
| 28 M | | 28 S | | 28 S | | 28 M | | 28 J | | 28 D | |
| 29 J | | | | 29 D | | 29 M | | 29 V | | 29 L | 27 |
| 30 V | | | | 30 L | 14 | 30 J | | 30 S | | 30 M | |
| 31 S | | | | 31 M | | | | 31 D | | | |

| JUILLET | | AOÛT | | SEPTEMBRE | | OCTOBRE | | NOVEMBRE | | DÉCEMBRE | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 M | | 1 S | | 1 M | | 1 J | | 1 D | | 1 M | |
| 2 J | | 2 D | | 2 M | | 2 V | | 2 L | 45 | 2 M | |
| 3 V | | 3 L | 32 | 3 J | | 3 S | | 3 M | | 3 J | |
| 4 S | | 4 M | | 4 V | | 4 D | | 4 M | | 4 V | |
| 5 D | | 5 M | | 5 S | | 5 L | 41 | 5 J | | 5 S | |
| 6 L | 28 | 6 J | | 6 D | | 6 M | | 6 V | | 6 D | |
| 7 M | | 7 V | | 7 L | 37 | 7 M | | 7 S | | 7 L | 50 |
| 8 M | | 8 S | | 8 M | | 8 J | | 8 D | | 8 M | |
| 9 J | | 9 D | | 9 M | | 9 V | | 9 L | 46 | 9 M | |
| 10 V | | 10 L | 33 | 10 J | | 10 S | | 10 M | | 10 J | |
| 11 S | | 11 M | | 11 V | | 11 D | | 11 M FÉRIÉ | | 11 V | |
| 12 D | | 12 M | | 12 S | | 12 L | 42 | 12 J | | 12 S | |
| 13 L | 29 | 13 J | | 13 D | | 13 M | | 13 V | | 13 D | |
| 14 M FÉRIÉ | | 14 V | | 14 L | 38 | 14 M | | 14 S | | 14 L | 51 |
| 15 M | | 15 S FÉRIÉ | | 15 M | | 15 J | | 15 D | | 15 M | |
| 16 J | | 16 D | | 16 M | | 16 V | | 16 L | 47 | 16 M | |
| 17 V | | 17 L | 34 | 17 J | | 17 S | | 17 M | | 17 J | |
| 18 S | | 18 M | | 18 V | | 18 D | | 18 M | | 18 V | |
| 19 D | | 19 M | | 19 S | | 19 L | 43 | 19 J | | 19 S | |
| 20 L | 30 | 20 J | | 20 D | | 20 M | | 20 V | | 20 D | |
| 21 M | | 21 V | | 21 L | 39 | 21 M | | 21 S | | 21 L | 52 |
| 22 M | | 22 S | | 22 M | | 22 J | | 22 D | | 22 M | |
| 23 J | | 23 D | | 23 M | | 23 V | | 23 L | 48 | 23 M | |
| 24 V | | 24 L | 35 | 24 J | | 24 S | | 24 M | | 24 J | |
| 25 S | | 25 M | | 25 V | | 25 D | | 25 M | | 25 V FÉRIÉ | |
| 26 D | | 26 M | | 26 S | | 26 L | 44 | 26 J | | 26 S | |
| 27 L | 31 | 27 J | | 27 D | | 27 M | | 27 V | | 27 D | |
| 28 M | | 28 V | | 28 L | 40 | 28 M | | 28 S | | 28 L | 01 |
| 29 M | | 29 S | | 29 M | | 29 J | | 29 D | | 29 M | |
| 30 J | | 30 D | | 30 M | | 30 V | | 30 L | 49 | 30 M | |
| 31 V | | 31 L | 36 | | | 31 S | | | | 31 J | |